Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve - BP 50002 - 62452 - BAPAUME CEDEX



Procès-Verbal de la réunion du Conseil de Communauté du Mardi 27 octobre 2015



L'an deux mil quinze, le vingt-sept octobre à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 19 octobre 2015 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes P. TARD - J. LE CERF - C. MEGRET - D. LEVESQUE - E. COTTEL - V. HERMANT - M. GORGUET - N. CARON - F. DEHON -

MM. L. GABRELLE – Y. BONNERRE – B. VAILLANT – E. LEFEBVRE – J. MAURER – G. BOURY – Ph. GORGUET – B. BRONNIART – J.-CI. CODEVELLE – J.-N. MENAGE – F. SEILLIER – E. BURDIAK – D. TABARY – M. FLAHAUT – J. CAPELLE – D. BASSEUX – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – P. WELELE – J.-M. BLAISE – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS – Ch. DAMBRINE – Ch. HEMAR – L. GUISE

M. G. BOURY, absent et excusé, a été suppléé par M. J. DUBOIS

Mme E. COTTEL, absente et excusée, a été suppléée par M. G. DHORDAIN

M. J.-N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER

M. E. BURDIAK, absent et excusé, a été suppléé par M. G. LUPA

M. M. FLAHAUT, absent et excusé, a été suppléé par M. R. DELAHAYE

M. J. DESCAMPS, absent et excusé, a été suppléé par Mme V. TEMPLEUX

M. L. GUISE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.-M. DEMAILLY

Mme P. TARD, absente et excusée, a donné pouvoir à M. A. CHAUSSOY

M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. D. PORET

M. J.-M. BLAISE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. M. BLONDEL

Monsieur COTTEL accueille l'ensemble des délégués présents et propose de débuter ce Conseil Communautaire par une liaison en visioconférence avec les jeunes qui sont partis en Chantier international à OUJDA au MAROC.

Monsieur DAGONET rappelle le projet de Chantier International qui avait été initié en 2014 et qui n'avait pas pu voir le jour compte-tenu des évènements qui s'étaient déroulés en Algérie avec le décès d'un guide français.

L'idée de ce départ de jeunes en Chantier International a été maintenue.

Une nouvelle équipe s'est constituée et un nouveau projet a été bâti avec un départ à Oujda au Maroc.

Une dizaine de jeunes est partie pour dix jours.

L'objectif, outre la découverte d'un nouvel univers, portait sur la réfection d'un jardin et des travaux de peinture dans une école.

Madame THIEBAUT rappelle l'importance d'un tel échange pour les jeunes et précise que chaque fois qu'un jeune vit une telle aventure il s'enrichit et en garde de profonds souvenirs.

Les jeunes saluent le Conseil Communautaire précisant que l'accueil qu'ils ont reçu a été très chaleureux et qu'ils se retrouvent invités chez l'habitant très régulièrement.

Monsieur François LEFEVRE, animateur, précise que les animateurs du groupe ont été très étonnés par l'ardeur des jeunes par rapport aux tâches confiées. Il remercie l'ensemble du Conseil Communautaire d'avoir permis la réalisation de ce projet.

Madame THIEBAUT précise que le coût d'un tel projet représente une dépense de 400 € par jeune.

Elle tient à souligner qu'il ne s'agit pas de vacances, mais d'un échange très fructueux et très profitable.

Monsieur COTTEL remercie l'ensemble des équipes pour cet échange et pour ce temps.

Monsieur COTTEL propose de poursuivre l'ordre du jour de cette réunion et accueille Monsieur FRIANG, Gérant du journal Sud Artois Magazine qui vient faire un retour après un an de fonctionnement.

Monsieur FRIANG rappelle le démarrage du quotidien il y a un an, en octobre 2014, devant cette même Assemblée avec un projet d'impression de 6 000 exemplaires qui, aujourd'hui, est passée à 10 000 exemplaires.

Monsieur FRIANG se félicite de cette progression qui représente en moyenne un exemplaire par foyer.

Monsieur FRIANG rappelle que ce mensuel est en libre service pour la distribution et se félicite d'une présence en distribution dans la moitié des communes.

Une deuxième phase de déploiement va débuter avec le développement d'une distribution organisée dans les communes non desservies actuellement.

11 numéros sont sortis depuis le N° 1.

Monsieur FRIANG précise que sur les 58 communes de l'Intercommunalité 27 communes ont connu un article dans les colonnes.

Un élu de la commune de METZ-EN-COUTURE s'interroge sur la possibilité de bénéficier d'une version numérisé.

Monsieur FRIANG remercie l'Assemblée de cette question et précise qu'une réflexion sera menée sur cette faculté dans les prochains mois.

Monsieur DUÉ interpelle Monsieur FRIANG sur l'équilibre de cette publication par rapport aux annonceurs.

Monsieur FRIANG reconnaît que pour l'instant l'équilibre financier n'est pas trouvé au regard des annonceurs du territoire.

Monsieur COTTEL remercie Monsieur FRIANG de son propos et cède la parole à Madame ROUSSEAU de l'Association « La Maison du Diabète », Rue Ambroise Paré à LOOS-LEZ-LILLE qui vient présenter les résultats des actions menées sur le territoire dans le cadre du Diabétobus.

Madame ROUSSEAU remercie Monsieur COTTEL pour cette tribune et précise les objectifs de son Association qui, depuis 2008, réalise des opérations d'accueil, d'écoute et de conseils auprès des malades diabétiques, hypertendus, dans le cadre d'une mission de prévention.

Madame ROUSSEAU précise que pour 2014, l'activité de l'Association s'est traduite par 94 jours de dépistage et 1 303 personnes rencontrées.

Depuis octobre 2010, 567 personnes se sont rendues sur les permanences du Diabétobus installées à BAPAUME, sur le parvis de la Place de la Mairie.

Madame ROUSSEAU rappelle l'objectif de l'Association qui vise à venir à la porte du patient et du médecin traitant, l'objectif étant de s'adresser à des gens qui ne sont pas forcément reconnus comme étant malades, mais qui sont concernés par des risques cardiovasculaires dans leur grande majorité.

L'activité de l'Association se traduit sur le territoire de Bapaume par 4 passages par an du Diabétobus qui reste, en moyenne, 2 jours à chaque passage. Le rôle de l'association consiste à accueillir, avec ou sans rendez-vous, des patients ou des personnes qui souhaitent un dépistage, voire un entretien individuel. La proposition de l'association est entièrement gratuite.

Une fois dépistés, les gens sont conseillés et éventuellement envoyés vers leur médecin traitant.

Madame ROUSSEAU se félicite du nombre de personnes reçues à chaque passage qui est plus élevé que la moyenne des autres sites.

Monsieur COTTEL remercie Madame ROUSSEAU de cette explication et propose de poursuivre l'ordre du jour par l'accueil de Madame Johanne BALEMBOY, nouvelle Coordonatrice « Lecture Publique » qui est entrée en fonctions le 1^{er} octobre 2015.

Madame BALEMBOY se déclare ravie de son embauche au sein de la collectivité et rappelle l'objectif assigné concernant la dynamisation du réseau de lecture publique existant sur le territoire.

Madame DROMART rappelle le rôle de Coordonateur de Madame BALEMBOY qui n'est pas un rôle simple et souligne le statut de la lecture publique qui constitue à son sens la pierre angulaire de la culture.

Madame DROMART rappelle l'étude engagée actuellement par le Cabinet A.B.C.D. et propose de désigner les membres du Comité de Pilotage appelés à suivre cette étude.

Le Comité de Pilotage est ainsi constitué :

Monsieur COTTEL – Madame THIEBAUT – Madame DROMART – Monsieur DUVERGÉ – Madame BARBIER – Mme LECTEZ - Monsieur TABARY – Monsieur GUIDEZ.

Madame BEZÉ et Madame ALLARD représenteront le Conseil Départemental 62.

La première réunion de ce Comité de Pilotage se tiendra le 02 novembre 2015 à 10 heures 30.

1°/ Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 septembre 2015 :

Monsieur COTTEL donne lecture du procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 24 Septembre 2015 qui a donné lieu aux commentaires suivants :

Monsieur LALISSE souhaite que l'on puisse modifier le propos qu'il a tenu page 16 de ce procès-verbal souhaitant voir le mot « exhorté » qu'on lui prête dans le propos qu'il a tenu par le mot « encouragé » qui lui paraît plus conforme à l'esprit de son discours.

Acte est donné à Monsieur LALISSE de cette modification.

Monsieur LALiSSE accepte, par contre, le mot « exhorté » dans la phrase qui lui est prêtée page 19 de ce compte-rendu.

Monsieur VANVILLE souhaite que sont patronyme soit corrigé page 15 puisque le compterendu lui prête le nom de VENDEVILLE.

Monsieur VANVILLE estime également que son propos n'a pas été complètement rapporté, il souhaite que soit ajouté aux propos qu'il a tenu sur l'éolien la notion de profit que représente le développement des projets sur notre territoire pour les propriétaires et exploitants concernés ainsi que les Sociétés Eoliennes.

Acte est donné à Monsieur VANVILLE de cette correction.

Le procès-verbal n'ayant pas fait l'objet d'autres commentaires et réputé approuvé à l'unanimité.

2º/ Approbation des décisions prises par le Président et le Bureau :

Monsieur COTTEL donne lecture des décisions qui ont été prises par le Président et le Bureau entre les deux Conseils Communautaires du 24 septembre et du 27 octobre.

Le Conseil de Communauté approuve à l'unanimité ces différentes décisions.

3°/ Budget Supplémentaire 2015 :

Monsieur COTTEL donne lecture du Budget Supplémentaire 2015.

Monsieur COTTEL rappelle, à cet effet, les résultats du Compte Administratif qui enregistraient un excédent de fonctionnement de 2 720 194,61 €, un déficit d'investissement de 512 433,49 €, un Reste à Réaliser en dépenses d'investissement de 1529 734 €, un Reste à Réaliser en recettes d'investissement de 1 000 000 € nécessitant un besoin de financement de 1 042 167,49 €.

Monsieur le Président rappelle à cet effet que le Compte de Résultats avait été affecté à hauteur de 1 042 168 € pour permettre de couvrir ce besoin de financement.

Le report à nouveau en section de fonctionnement s'élevait donc à la somme de 1 687 027,00 €.

Monsieur COTTEL propose de modifier les écritures budgétaires pour tenir compte d'ajustements de crédits aux compte 011 pour un montant de 240 027 €, au compte 012 pour un montant de 150 000 €, au compte 014 pour un montant de 10 000 €, au compte 65 pour un montant de 200 000 € et au compte 66 pour un montant de 93 000 €.

Monsieur COTTEL propose également un virement à la section d'investissement de 1 000 000 €.

Au titre de la section d'investissement, Monsieur COTTEL propose d'intégrer, au titre des opérations nouvelles, une somme de 150 000 € pour permettre le paiement des différentes contributions et participations aux Sociétés d'Economie Mixte dans lesquelles l'Intercommunalité a décidé de prendre des participations.

A cet effet, Monsieur COTTEL rappelle la délibération favorable concernant la participation à la S.E.M.NORD ENERGIES, la participation à la S.E.M. TIERS DE FINANCEMENT HABITAT, ainsi que l'augmentation de capital dans le cadre de la S.E.M. EOLE SUD 59/62.

Monsieur COTTEL propose également un complément de crédits pour les fonds de concours attribués au titre des installations de T.B.I. et d'E.N.I., l'inscription d'une somme de 1 020 000 € au titre de la rénovation de l'éclairage public, un crédit complémentaire de 360 000 € au titre du programme des voiries et de 300 000 € au titre de l'opération d'Urbanisme concernant la réalisation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Après débat, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, d'approuver le projet de Budget Supplémentaire 2015, autorise Monsieur le Président à procéder aux modifications budgétaires suite à l'adoption de ce Budget Supplémentaire.

4°/ Budget Supplémentaire 2015 - Budget annexe « Développement Economique » :

Monsieur COTTEL rappelle au Conseil de Communauté les résultats enregistrés dans le cadre du Compte Administratif 2014 du Budget annexe « Développement Economique ».

Ce budget a enregistré un excédent de fonctionnement de 1 454 557,98 € et un excédent d'investissement de 380 254,49 €.

L'état de Restes à Réaliser intégrait une somme de 135 000 € au titre des dépenses d'investissement dégageant ainsi un excédent de financement de 246 254,49 €.

De ce fait, le report à nouveau en section de fonctionnement s'élevait à la somme de 1 454 557,98 €.

Monsieur le Président détaille les opérations comptables prévues dans le cadre de ce Budget Supplémentaire avec des ajustements de crédits au compte 011 pour un montant de 137 557 €, au compte 65 pour 15 000 € et au compte 67 pour 170 000 €.

Ce projet de Budget Supplémentaire intègre également un virement de 1 100 000 € à la section d'investissement.

Au titre des programmes d'investissement, Monsieur le Président propose d'intégrer, au titre des opérations nouvelles un crédit de 232 000 € pour permettre l'acquisition du bâtiment occupé par la Société LALONNA ENVIRONNEMENT, dans la Zone d'Activités de la Vallée du Bois. Ce bâtiment appartient actuellement à la commune de BAPAUME.

La Société LALONNA ENVIRONNEMENT envisage une occupation de ce bâtiment dans le cadre d'un crédit-bail.

Monsieur COTTEL propose l'inscription d'un crédit de 1 000 000 € au titre des travaux de la Zone d'Activités des Anzacs, un crédit de 15 000 € au titre de la Zone d'Activités du Moulin pour des travaux de remise en état de l'éclairage public et un crédit de 16 254 € au titre de la Zone d'Activités de la Vallée du Bois pour des travaux sur le site des Jardins de Cocagne.

A cet effet, Madame THIEBAUT précise et fait un point sur les Jardins de Cocagne qui comptent aujourd'hui 58 adhérents, l'objectif affiché étant d'aller vers 150 adhérents pour la fin de l'exercice 2016.

Madame THIEBAUT précise qu'une réunion de l'ensemble des adhérents se déroulera le 25 novembre 2015 dans la Salle des Fêtes de GREVILLERS, permettant de faire un point et d'écouter ses adhérents par rapport au projet « Jardins de Cocagne ».

Monsieur COTTEL précise qu'un crédit de 39 000 € est inscrit au compte 13 pour permettre le remboursement de la subvention FEDER trop perçue au titre du dossier « Boulangerie de CROISILLES ».

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité d'approuver le projet de Budget Supplémentaire établi au titre du budget annexe « Développement Economique » pour l'exercice 2015, d'autoriser Monsieur le Président à procéder aux différentes écritures comptables nécessitées par l'adoption de ce Budget Supplémentaire 2015.

5°/ Création de la Société d'Economie Mixte Nord Energies – Confirmation de la prise de participation de l'Intercommunalité :

Monsieur COTTEL rappelle la stratégie régionale Climat intégrée dans le cadre du Schéma Régional d'Aménagement Durable du Territoire et du Schéma Régional Climat – Energies pour lequel la Région a défini un objectif ambitieux en matière d'énergies renouvelables et de développement économique.

Cet objectif vise à atteindre le facteur 4 à l'horizon 2050 et se traduit par une augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergies pour passer de 3,1 % en 2009 à 11,80 % à l'horizon 2020 ; de soutenir la création des filières de concessions d'exploitations des énergies renouvelables créatrices d'emplois, avec un objectif de 12 000 emplois escompté d'ici à 2050.

Ces objectifs de transition énergétique se traduisent par la valorisation des énergies renouvelables et passent par une logique décentralisée de la politique énergétique au plus proche des besoins, des usages et des ressources énergétiques locales.

La création de la Société d'Economie Mixte Locale Nord – Energies vise à constituer cette dynamique partenariale à l'échelon territorial et permet de mobiliser les territoires à travers une stratégie régionale et locale de production d'énergie renouvelable.

La S.E.M. Nord – Energies aura deux modes d'actions principales : la prise de participation minoritaire sous forme de fonds propres au capital des Sociétés de projets et de production d'énergies renouvelables qui associeront obligatoirement Collectivités Locales et Citoyens. D'autre part, une assistance technique auprès des Collectivités Locales pour faire émerger les nouveaux projets d'énergies renouvelables grâce à un accompagnement dans le développement de ces projets sur le territoire.

C'est ainsi que les partenaires techniques du Conseil Régional sont déjà aux côtés de la collectivité dans le cadre de la préfiguration de la Société d'Economie Mixte EOLE 59/62.

Monsieur COTTEL donne lecture des projets de statuts de la Société d'Economie Mixte qui sera constituée sous forme d'une Société Anonyme à Conseil d'Administration à Direction Générale.

Le Conseil d'Administration sera composé de 18 membres : 6 membres élus par le Conseil Régional Nord — Pas-de-Calais, 6 membres désignés pour l'ensemble des Collectivités Territoriales et leurs groupements et 6 membres pour les autres actionnaires.

Monsieur COTTEL précise que ce Conseil d'Administration nommera également parmi ses membres un Président et un ou plusieurs Vices Présidents. Le Comité d'Engagement sera composé de 11 membres désignés par le Conseil d'Administration (2 membres émaneront de la Région Nord – Pas-de-Calais – 3 membres émaneront des autres Collectivités Territoriales et 6 membres émaneront des autres actionnaires).

Le Pacte des actionnaires régira les règles de fonctionnement entre les différents actionnaires et précisera une clause d'inaliénabilité des actions pendant 4 ans, d'un Droit de Préemption des actionnaires sur toute cession des actions au profit d'un tiers ou d'un actionnaire, un droit de cession conjointe proportionnel pour les actionnaires privés minoritaires, une clause anti dilution et la création d'un Comité d'Engagement.

Monsieur COTTEL précise ensuite que l'Intercommunalité du Sud Artois avait approuvé, par délibération du 08 juillet 2015, une prise de participation à hauteur de 110 000 € représentant 110 actions de 1 000 €.

Monsieur COTTEL précise qu'il convient de confirmer cette prise de participation.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'approuver définitivement la prise de participation de l'Intercommunalité du Sud Artois dans le cadre du capital de la S.E.M. Nord — Energies, de procéder aux modifications de son budget pour permettre le versement d'un fonds libératoire représentant 50 % de cette somme auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dépositaire du Fonds de Capital initial, de désigner Monsieur Gérard DUÉ pour représenter l'Intercommunalité au titre de l'Assemblée spéciale des actionnaires publics et de l'autoriser à occuper toute fonction au sein de la Société d'Economie Mixte, d'autoriser Monsieur le Président à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

6°/ S.E.M. EOLE 59/62 – Augmentation de la prise de participation de la collectivité :

Monsieur COTTEL rappelle au Conseil de Communauté que par délibération 2014-02 du 06 janvier 2014, l'Intercommunalité a créé la S.E.M. EOLE 59/62, en partenariat avec la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis et a accepté une prise de participation au capital social de cette Société pour un montant de 70 120 € répartis en 7012 titres de 10 € chacun.

Monsieur le Président explique ensuite qu'à la suite des Elections Municipales de Mars 2014, la Communauté de Communes du Caudrésis – Catésis a décidé de revoir ses choix en abandonnant le rôle interventionniste qu'elle s'était donné pour constituer la Société d'Economie Mixte avec l'Intercommunalité du Sud Artois.

La Communauté de Communes a donc manifesté le souhait de sortir de cette S.E.M. en cédant l'ensemble de sa prise de participation.

Monsieur COTTEL rappelle ensuite la délibération 2015-055 du 11 juin 2015 par laquelle le Conseil de Communauté a approuvé à la majorité des voix moins 3 voix contre le rachat de la participation de l'Intercommunalité du Caudrésis – Catésis.

Dans le même temps la Communauté de Communes a accepté le principe de prise de participation par les communes-membres de l'Intercommunalité et a décidé d'attendre ces délibérations communales pour revoir et finaliser sa prise de participation et l'augmentation de sa prise de participation au capital.

Monsieur COTTEL donne lecture des délibérations des différentes communes et précise qu'aujourd'hui 2 093 actions de 10 €, représentant un montant de 20 390 € ont été libérées par les communes membres de l'Intercommunalité.

Il reste donc à racheter à la Communauté de Communes du Caudrésis – Catésis 4 973 actions de 10 € représentant un montant de participation de 49 730 €.

Monsieur VANVILLE interpelle Monsieur le Président en estimant qu'il n'est pas normal que l'Intercommunalité prenne en charge les actions laissées libres par la CC du Caudrésis Catésis d'autant que certains conseils municipaux ont délibéré défavorablement sur une éventuelle prise de participation au capital de cette société d'économie mixte.

Monsieur VANVILLE estime que le conseil communautaire est lié par ces délibérations négatives et qu'à ce titre il ne peut délibérer à nouveau pour augmenter sa prise de participation.

Monsieur COTTEL précise à Monsieur VANVILLE que la décision communale n'a aucune incidence sur la décision intercommunale rappelant en cela les dispositions applicables à l'intercommunalité posées par le principe de spécialité qui prévalut pour les compétences dévolues aux EPCI. L'Intercommunalité est donc fondée à prendre position sur l'augmentation du capital de la Société d'Economie Mixte qu'en bien même des communes auraient délibéré défavorablement par rapport à une éventuelle prise de participation.

Monsieur HIEZ estime qu'il y a de gros problèmes de communication entre les communes et les porteurs de projets éoliens.

Monsieur HIEZ évoque la situation de la commune de LEBUCQUIERE où aujourd'hui deux porteurs de projets éoliens se disputent les mêmes parcelles alors que la commune a opté pour l'un des deux et n'a pas répondu à l'autre porteur de projets.

Monsieur DUÉ rappelle la nécessité d'être le plus en amont possible de tous les projets intéressant le territoire afin de pouvoir accompagner les collectivités et de défendre le schéma territorial qui a été acté.

Monsieur GAINCHE précise que sans cette connaissance des différents projets des communes risquent de se retrouver, à terme, complètement encerclées par différents projets portés sans concertation.

Monsieur DUÉ tient à souligner que l'avis de la collectivité compte beaucoup avec ceux des communes dans l'acceptation des projets au titre des différents avis dans les commissions ad hoc.

Monsieur GAINCHE présente une cartographie des différents projets actuellement recensés sur le territoire.

Monsieur LALY souhaite que cette carte puisse être adressée à toutes les communes du territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide de prendre acte des délibérations concordantes des communes donnant leur accord sur la prise de participation dans la capital de la S.E.M. EOLE SUD 59/62 pour un volume de 2 039 actions représentant un capital de 20 390 €, de procéder au rachat du reste des actions souscrites sur la participation initiale de la Communauté de Communes du Caudrésis – Catésis pour un montant de 49 730 € représentant 4 973 actions de 10 €, de désigner Messieurs Gérard DUÉ, Régie LELEU et Jean-Claude MAYEUX en qualité de membres du Conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte EOLE SUD 59/62, de procéder aux modifications budgétaires dans le cadre du Budget Supplémentaire de la collectivité pour permettre l'augmentation du capital social de la S.E.M. EOLE SUD 59/62.

7°/ Rénovation de l'éclairage public :

Monsieur COTTEL rappelle au Conseil de Communauté les actions retenues dans le cadre du projet de convention initié auprès du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable dans le cadre du Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte.

Monsieur COTTEL rappelle que cette convention a été signée le 09 septembre 2015 entre l'Etat et la Communauté de Communes et permet de mettre en œuvre les projets qui ont été présentés dans le cadre de ce dossier.

Monsieur COTTEL rappelle qu'une de ces actions concerne la rénovation de l'éclairage public.

L'objectif principal vise à réduire de manière significative la consommation d'énergie en proposant une rénovation complète de l'éclairage public des communes concernées.

Monsieur COTTEL rappelle, à cet effet, qu'une première opération avait été initiée par la Communauté de Communes de la Région de BAPAUME au titre d'un programme spécifique de l'ADEME. Ce programme avait été soutenu également par le Conseil Départementai, l'Etat et la Fédération Départementale d'Energie permettant de bénéficier d'importantes subventions sur l'ensemble de l'opération.

Monsieur COTTEL rappelle qu'un crédit de 200 000 € a été fléché sur cette action dont le montant est estimé à 850 000 € HT.

Cette somme provient des estimations de travaux à réaliser chiffrées par le Cabinet IDELUM qui s'était vu confier en 2014 un diagnostic sur les 32 communes qui n'avaient pas bénéficié de la première opération de rénovation.

Ce diagnostic a permis d'identifier dans chaque commune les points lumineux vétustes et consommateurs d'énergie et d'évaluer également la sécurité des dispositifs de commande de l'éclairage public par rapport à la sécurité des personnes.

Monsieur COTTEL propose d'engager un processus d'opérations pour compte de tiers permettant de faire porter par l'Intercommunalité les travaux à réaliser sur l'éclairage public. En contrepartie de ce portage, chaque commune apportera sa contribution à l'opération en reversant la part non subventionnée des travaux, soit 20 % du montant HT des travaux, ainsi que le montant de la T.V.A. qui sera récupéré par les communes par le biais du Fonds de Compensation de la T.V.A.

Une convention sera proposée à chaque commune pour retracer les détails techniques et financiers de cette opération de rénovation de l'éclairage public.

Monsieur HIEZ attire l'attention de Monsieur COTTEL sur le fait qu'un certain nombre de communes ont déjà consulté leurs artisans pour mettre en œuvre le programme de travaux concernant leur commune.

Monsieur ANTINORI confirme cette situation en indiquant que cela ne correspond pas aux conclusions de la réunion qui avait été précédemment conduite sur cette opération.

Monsieur COTTEL rappelle que l'opération de rénovation de l'éclairage public s'inscrit dans le cadre du dispositif initié par l'Etat au titre de l'opération Territoire à Energie Positive et qu'à ce titre cela nous impose de respecter les règles fixées par le ministère de l'Ecologie et du Développement Durable. C'est l'intercommunalité qui doit porter le projet. Monsieur COTTEL indique que cette opération représente une réelle opportunité permettant de bénéficier d'aides significatives qui devrait permettre d'aboutir à un niveau de subventions représentant 80 % du

montant HT des travaux ce qui est supérieur au montant d'aides obtenu sur l'opération précédente (62%) sauf pour les communes qui avaient bénéficié de l'aide ADEME qui était également à hauteur de 80 %.

Madame LETURCQ tient à confirmer que ce projet est intéressant parce que la commune n'a pas à avancer d'argent au départ de cette opération, laissant le soin à l'intercommunalité de préfinancer l'ensemble du programme.

Monsieur HIEZ souhaite que la collectivité puisse, autant que faire ce peut, confier les travaux aux entreprises locales.

Monsieur LALISSE souhaite que dans le cadre de ce marché on puisse créer un poste de dépenses permettant aux communes de pouvoir créer des points lumineux supplémentaires pour résorber les points noirs.

Monsieur DUÉ confirme l'intérêt de confier l'ensemble des travaux à des artisans et entrepreneurs locaux.

Monsieur COTTEL propose au Conseil Communautaire de délibérer sur cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité d'approuver l'opération de rénovation de l'éclairage public des 32 communes de l'Intercommunalité, d'approuver le montage juridique de cette opération qui sera réalisé dans le cadre d'une opération pour compte de tiers, d'approuver la convention technique et financière qui doit retracer les relations entre l'Intercommunalité et chaque commune, d'approuver l'inscription des sommes nécessaires à la réalisation de cette opération dans le cadre des différents budgets de l'Intercommunalité, d'approuver la procédure de consultation adaptée en vue de sélectionner le Maître d'œuvre qui sera chargé d'assurer le suivi administratif et technique de ce projet de rénovation et, d'autre part, de sélectionner l'entreprise ou les entreprises qui seront chargées de réaliser les travaux, d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives aux prestations afférentes à cette opération.

8°/ Présentation du développement des T.I.C. – Lancement de l'Appel d'Offres concernant le renouvellement du matériel des Espaces Numériques Intercommunaux et création d'un poste d'Adjoint d'Animation :

Monsieur COTTEL cède la parole à Monsieur DUVERGÉ, Vice Président en charge du Numérique et à Monsieur ALFANO pour une présentation sur le projet numérique du territoire.

Monsieur ALFANO débute sa présentation par l'avancée du projet de montée en débit.

30 communes ont été réceptionnées au titre des travaux sur la montée en débit et les travaux ne connaissent aucune réserve.

6 communes ont vu des réserves émises sur les travaux. Il s'agit des communes de BIHUCOURT, CHERISY, ECOUST-ST-MEIN, LEBUCQUIERE, VÉLU et WARLENCOURT-EAUCOURT.

7 réceptions sont encore à réaliser dans les communes de BANCOURT, BEAULENCOURT, FRÉMICOURT, LE SARS, MOYENNEVILLE, RIENCOURT-LES-BAPAUME et SAPIGNIES

Pour l'ensemble des communes, la montée en débit est aujourd'hui effective et opérante.

3 communes n'ont pas encore accès au haut débit. Il s'agit de la Commune de FAVREUIL pour laquelle l'opérationnalité devrait se situer à la mi-novembre 2015 et les Communes d'HAPLINCOURT et de BEUGNATRE pour lesquelles l'opérationnalité se situera en janvier 2016.

Monsieur ALFANO évoque ensuite le déploiement des Tableaux Numériques Interactifs pour lequel un premier déploiement a été réalisé en 2014 avec l'installation de 44 tableaux et une 2ème tranche est en cours de réalisation avec 26 tableaux interactifs qui seront installés d'ici à la fin du mois de décembre 2015.

26 Ecrans Numériques Interactifs seront également installés dans les écoles maternelles du territoire.

La formation des enseignants devrait être réalisée par les services de l'Education Nationale en Novembre et décembre 2015.

Monsieur ALFANO précise que cette formation se décale dans le temps compte tenu de la difficulté que rencontre l'Administration de l'Education Nationale pour assurer le remplacement des enseignants pendant les deux journées de formation.

Monsieur ALFANO indique qu'une première formation est programmée pour 10 enseignants le 3 Novembre 2015.

4 autres formations seront programmées pour les 36 enseignants restant à former.

Monsieur ALFANO propose également la création d'un Club d'Utilisateurs destiné aux enseignants volontaires et partenaires de l'Education. Ce club a pour objet de recueillir les retours d'expériences, de partager les pratiques et de favoriser la création de contenus pour des cours innovants.

La création de ce Club devrait intervenir dans le courant du mois de décembre 2015.

Monsieur ALFANO présente ensuite le projet de création de sites internet pour l'Intercommunalité et pour les communes.

Monsieur ALFANO présente le projet de site Internet de la commune de NOREUIL qui a été mis en ligne depuis le 15 octobre 2015.

Monsieur ALFANO montre au Conseil Communautaire les différentes fonctionnalités de ce site et l'interconnexion de ce site avec le site portail de l'Intercommunalité en cours de création et le site portail de l'Office de Tourisme déjà en ligne.

Le site de la commune de FONTAINE-LES-CROISILLES est également en cours de construction.

Monsieur DUVERGÉ rappelle ensuite la stratégie de développement numérique du territoire de l'Intercommunalité qui a été adopté il y a maintenant 2 ans et qui se déclinait en 3 phases d'un ensemble cohérent d'actions.

La première phase concernait la montée en débit du territoire. Cette phase est en passe d'être réalisée comme on a pu l'entendre dans le cadre de l'avancement du projet de montée en débit.

Monsieur DUVERGÉ évoque ensuite les 3 actions qui avaient été arrêtés pour la mise en œuvre de moyens pour se former et qui constituaient la 2^{ème} phase de la stratégie numérique du territoire.

Pour ce qui concerne l'action « Ecole Numérique », l'ensemble du déploiement des Tableaux Blancs Interactifs et des Ecrans Numériques Interactifs sera réalisé pour la fin de l'année 2015.

La mise en œuvre du site portail de l'Intercommunalité et des sites communaux qui constituait la seconde action de cette phase est en cours de réalisation.

Reste la troisième action qui concerne les Cyber-Centres.

Monsieur DUVERGÉ propose au conseil communautaire de réfléchir à cette troisième action et d'arrêter les nouveaux principes qui régiront ces outils visant à la montée en puissance des usages du numérique par les habitants.

Monsieur ALFANO fait un état des lieux précis du déploiement actuel des cyber centres.

Pour l'exercice 2014-2015, chaque semaine 90 personnes ont été accueillies dans les ateliers développés dans les 11 Cyber-Centres de la collectivité. 40 enfants ont été accueillis chaque mercredi dans le cadre des activités périscolaires développées dans les Cyber-Centres. 130 enfants sont accueillis chaque semaine pendant la période de vacances scolaires au niveau des Cyber-Centres.

Monsieur ALFANO poursuit en précisant que la période 2000/2015 a vu l'amélioration des infrastructures, la baisse du coût des équipements informatiques ainsi que la mise en place d'actions de formation au niveau des Cyber-Centres. L'ensemble de ces éléments a permis de contribuer à la résorption de la fracture numérique.

Monsieur ALFANO souligne également que la répartition géographique des Cyber-Centres sur le territoire n'est pas optimale puisque l'on voit une surabondance d'équipements au sud et à l'ouest du territoire, alors que le nord-est du territoire se trouve démuni.

Monsieur ALFANO évoque la nécessité de trouver un rééquilibrage des implantations pour tenir compte d'une meilleure réponse aux usagers du territoire. Les cybers centres doivent devenir la vitrine des usages des nouvelles technologies pour susciter les vocations et accompagner la jeunesse à l'accès aux nouveaux métiers numériques et devenir ainsi des relais de culture et de savoir en exploitant les technologies de la communication (principe de l'Ecole 42).

Pour basculer vers ce changement, le nom des Cyber-Centres serait modifié t prendrait la dénomination d'espaces numériques. Ces espaces se déclineraient en deux catégories : les Espaces Numériques Spécialisés et Thématiques et les Espaces Numériques de Proximité.

Monsieur ALFANO précise que les Espaces Numériques Spécialisés présenteraient un certain nombre de caractéristiques d'accessibilité, en journée comme en soirée ; d'accueil des usagers avec un minimum d'au moins 8 postes d'apprenants et de respect des règles d'accessibilité et de sécurité par rapport aux établissements recevant du public.

Ces Espaces Numériques seraient spécialisés dans une thématique de création numérique et équipés de matériel adapté.

Actuellement 6 lieux pourraient remplir ces conditions et ont été identifiés sur le territoire en tenant d'une couverture géographique de l'ensemble du territoire de l'Intercommunalité.

Sont identifiés : les Espaces Numériques situés sur ACHIET-LE-GRAND, BAPAUME, BERTINCOURT, BUCQUOY, CROISILLES et VAULX-VRAUCOURT.

Les Espaces Numériques de Proximité se situeraient dans un espace public (école, bibliothèque, salle informatique située dans l'enceinte scolaire) et seraient dotés en plus des équipements actuels d'un Tableau Numérique Interactif permettant de déployer des temps d'animation et de formation par visioconférence.

7 lieux remplissent ces conditions et sont identifiés sur le territoire.

A terme, chaque lieu de rassemblement pré-équipé pourrait être transformé en Espace Numérique pour des activités ponctuelles.

Les Espaces Numériques Spécialisés seraient appelés à recevoir des animations et des ateliers intercommunaux et seraient ouverts de façon conséquente dans la semaine.

Les Espaces Numériques de Proximité seraient, par contre, tenus par un bénévole ou un agent intercommunal mutualisé et seraient accessibles selon un planning d'animation qui pourrait s'appuyer sur les animations proposées et développées dans les espaces numériques thématiques à travers une visioconférence.

Monsieur DUVERGÉ précise que pour faire évoluer les Espaces Numériques, il convient de concentrer le renouvellement des postes dans les Espaces Numériques Thématiques prenant en compte en même temps les spécificités techniques de chaque domaine investi (son, image, photo, vidéo, encodage....).

A noter que les Cyber-Centres de BAPAUME et de VAULX-VRAUCOURT ont déjà été dotés de matériel récent permettant de s'exonérer d'un renouvellement.

Ces Espaces seraient également associés à la réflexion sur l'évolution des Espaces de Culture avec un déploiement, à terme, des médiathèques.

Un groupe de réflexion et de travail serait d'ailleurs constitué entre les élus et les techniciens de la lecture publique, les services du Département.

Monsieur DUVERGÉ évoque ensuite le départ de Monsieur BURGEAT et la réorganisation du fonctionnement du service T.I.C. qui s'ensuit.

Le travail effectué par Monsieur BURGEAT serait réparti entre Messieurs ALFANO et JOLY.

Monsieur ALFANO apporterait son expertise à la stratégie de développement numérique et au suivi des études ainsi qu'à l'application des projets numériques externes, alors que Monsieur JOLY serait plus affecté sur la gestion interne du parc informatique, de la téléphonie et des services périphériques internes.

Dans cette hypothèse de fonctionnement, le volume horaire d'interventions de deux intéressés sur les Espaces Numériques se réduira et nécessite la création d'un poste d'Adjoint d'Animation au tableau des emplois de l'intercommunalité pour permettre de poursuivre le déploiement des actions de formations des Espaces Numériques.

Monsieur DUVERGÉ propose d'acter cette création et indique que, si possible, ce recrutement pourrait se faire sous la forme d'un Contrat d'Avenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver le renouvellement et la consolidation du matériel en vue d'une spécialisation des Espaces Numériques Intercommunaux, d'approuver l'acquisition d'une flotte de 5 ordinateurs portables mobiles et de 2 malles informatiques pour les Temps d'Activités Périscolaires, d'approuver la restructuration du service T.I.C. suite au départ de Monsieur BURGEAT et la réorganisation de l'équipe d'animation des Espaces Numériques Intercommunaux avec la création au tableau des emplois d'un emploi d'Adjoint d'Animation T.I.C. à temps complet et le recrutement si possible d'un Animateur ayant des compétences numériques dans le cadre d'un dispositif de Contrat d'Avenir.

9°/ Convention avec le Musée Jean & Denise LETAILLE et avec l'Office de Tourisme :

Madame DROMART présente la convention devant intervenir entre l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerres et le Musée Jean & Denise LETAILLE ainsi que l'Office de Tourisme du Seuil de l'Artois pour pouvoir assurer la vente permanente d'insignes du Bleuets, symbole de l'O.N.A.C.

Jusqu'à maintenant cette vente n'était possible chaque année que le jour du 11 Novembre.

Cette proposition entre dans la logique de diversification des lieux de recueil des dons et de substitution du réseau de collecteurs habituels de l'O.N.A.C. qui devient vieillissant.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité d'approuver la convention proposée par l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerres, d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cette convention.

10°/ Vente de produits dérivés au niveau du Musée Jean & Denise LETAILLE et de l'Office de Tourisme du Seuil de l'Artois:

Madame DROMART propose au Conseil de Communauté d'émettre un avis favorable sur la fixation des prix de vente d'un ouvrage intitulé « Tranche de Vie à l'Aube de la Grande Guerre » édité par la Société des Amis de l'Histoire en Sud Artois qui serait proposé à un prix de vente de 5 €.

Madame DROMART propose également de fixer le tarif de la vente d'un insigne de chemise des militaires Australiens 1904 présenté dans son écrin qui serait vendu à un prix de 15 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'approuver ces deux propositions de tarifs.

11°/ Annulation Recette - Piscine:

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté les participations des entrées à la piscine pour la fréquentation des établissements scolaires qui sont fixées à 1,50 € par enfant et par séance.

Des titres sont établis au regard des éléments de fréquentation transmis par les services de la piscine.

Il ressort qu'au titre de la seconde séquence de l'exercice 2014/2015, une erreur s'est glissée dans le titre concernant la fréquentation des enfants scolarisés de l'école d'ECOUST-ST-MEIN, le titre ayant été émis en double.

Monsieur COTTEL propose d'annuler un montant de 877,50 € par la production d'un mandat d'annulation imputé à l'article 673 « Titres annulés sur exercices antérieurs ».

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'approuver la proposition d'annulation d'un titre de recettes de 877,50 € émis à l'encontre de la commune d'ECOUST-ST-MEIN.

12°/ <u>Annulation Recette - Accueil de Loisirs Sans Hébergement de CROISILLES - Mois d'août 2015</u> :

Monsieur COTTEI rappelle les conditions de tarifs proposées aux usagers fréquentant les Centres de Loisirs de l'Intercommunalité.

Monsieur et Madame MERCIER ont sollicité l'inscription de leur fille au niveau de l'Accueil de Loisirs de CROISILLES pour une période de 4 semaines au mois de juillet 2015 et pour une période d'une semaine au mois d'août 2015.

Au démarrage des Centres, Monsieur MERCIER a indiqué qu'il avait réussi à obtenir une modification de ses congés, ce qui lui permettait de partir en vacances à la fin du mois de juillet 2015 et sollicitait, en conséquence, l'annulation de l'inscription qu'il avait engagée pour le mois d'août 2015.

Le travail administratif lié à cette modification n'a pas été fait dans les temps, puisque la Directrice du Centre de Loisirs intervenant au mois de juillet a omis de le signaler au service Enfance Jeunesse.

Le trop percu de cette inscription représentant une somme de 80 € a été encaissé.

Monsieur le Président propose, au regard du respect d'un délai de prévenance raisonnable et de la non transmission des éléments par les services de l'Intercommunalité en interne,

d'accepter de reverser à Monsieur et Madame MERCIER le trop perçu d'un montant de 80 € lié au frais d'inscription de ses deux filles à l'Accueil de Loisirs de CROISILLES pour la première semaine du mois d'août.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité d'approuver cette proposition.

13°/ Sensibilisation aux actions de la transition énergétique - Convention avec l'Association A.I.R. :

Monsieur COTTEL rappelle au Conseil de Communauté la convention signée avec les services du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable dans le cadre des actions initiées par la collectivité au titre de l'opération «Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte».

Dans le cadre des différentes actions projetées, une action de sensibilisation des enfants des écoles a été imaginée avec le support de l'Association Artois Insertion Ressourcerie.

Monsieur COTTEL propose au Conseil de Communauté de passer une convention avec l'Association Artois Insertion Ressourcerie visant à financer des actions de sensibilisation pour les années 2015/2016 et 2016/2017 auprès des enfants des écoles du territoire.

Monsieur COTTEL rappelle que cette action a été chiffrée pour un montant de 50 000 €.

Monsieur LALISSE interroge Monsieur COTTEL sur l'organisation de cette action et souhaite connaître s'il convient de laisser l'Association interpeler toutes les écoles ou si les communes ou les écoles doivent se positionner par rapport aux actions de sensibilisation.

Monsieur DUÉ précise que l'Association prendra contact avec l'ensemble des écoles pour arrêter la programmation des interventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité d'approuver la convention devant intervenir entre l'Association Artois Insertion Ressourcerie et l'Intercommunalité, d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cette convention.

14°/ <u>Délibération de principe sur l'opération de désherbage thermique – Convention T.E.P.C.V.</u>:

Monsieur COTTEL rappelle au Conseil de Communauté la convention qui est intervenue entre le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et la Collectivité sur les actions initiées par l'Intercommunalité dans le cadre de l'opération «Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte».

Une action a été identifiée pour répondre à l'interdiction prochaine de l'utilisation des produits phytosanitaires sur les espaces publics communaux à compter du 1^{er} janvier 2017 et la nécessité de déployer de nouvelles techniques de désherbage. Cette nouvelle technologie pourrait utiliser la vapeur d'eau pour un désherbage thermique.

Monsieur COTTEL rappelle la démonstration organisée au niveau des Services Techniques de la Ville de BAPAUME qui a permis de découvrir l'efficacité d'un outil thermique utilisant de la vapeur sèche.

Monsieur COTTEL propose de mettre en dotation dans quatre communes volontaires un matériel permettant ensuite de rayonner sur les autres communes moyennant une mise en commun des moyens humains. Monsieur COTTEL propose de retenir des communes dotées d'employés communaux permanents.

Monsieur COTTEL précise que ce type de matériel bénéficie de subventions de la part du Conseil Régional et de l'Agence de Bassin.

Monsieur COTTEL propose d'acter le principe de cette opération permettant de déposer, auprès des services concernés, une demande de subvention pour l'acquisition de 4 matériels.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité d'approuver la proposition de Monsieur le Président, d'autoriser Monsieur le Président à lancer la procédure de consultation visant à l'achat de 4 matériels de désherbage thermique, d'autoriser Monsieur le Président à déposer auprès des différents organismes compétents les demandes de subventions pour obtenir les aides maximales sur cet investissement.

15°/ Informations:

✓ Monsieur COTTEL revient sur la Réforme des Territoires et propose d'organiser une conférence territoriale le 09 novembre 2015 à 8 heures 30 en présence de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, Sous Préfet de l'Arrondissement d'ARRAS.

Monsieur COTTEL précise qu'au cours de cette réunion, les services de l'Etat pourront expliciter le projet de fusion des territoires tel qu'il a été présenté dans le cadre du Schéma de Coopération Intercommunale et répondre à toutes les questions que se posent les élus.

Monsieur LALISSE souhaite revenir sur l'article de presse qui est paru dans un quotidien local et qui précisait que la Communauté de Communes du Sud Artois était favorable à la fusion des Intercommunalités dans une nouvelle Intercommunalité regroupant le Grand Arrageois.

Monsieur LALISSE s'interroge sur cet article puisque, à aucun moment, la Communauté de Communes ne s'est prononcée sur ce dossier.

Monsieur LALISSE trouve encore plus surprenant la réactivité des services de l'Etat entre la tenue de la réunion de la commission de coopération intercommunale qui s'est tenue le 12 octobre 2015 et l'envoi en recommandé du nouveau schéma de coopération intercommunale à l'ensemble des communes du département le même jour.

Monsieur LALISSE estime que ce simple élément montre la rapidité pour ne pas dire la précipitation avec laquelle on souhaite traiter ce sujet d'importance pour les territoires. Souhaite-t'on laisser réellement aux communes le temps nécessaire à la réflexion et à l'étude?

Monsieur COTTEL rappelle le calendrier législatif qui prévaut à cette réforme et qui contraint les services de l'Etat à respecter les délais de consultation entraînant ce sentiment de vitesse et de rapidité.

Pour autant, les communes ont le temps de la réflexion et les différentes réunions qui sont organisées permettent de prendre l'avis des uns et des autres.

Monsieur COTTEL rappelle que ce sont les avis des communes qui sont sollicités et non l'avis de la Communeuté de Communes.

Pour autant Monsieur COTTEL précise que le Bureau s'est déjà interrogé plusieurs fois sur ce dossier et que cette question a été évoquée lors de la Conférence Territoriale qui a traité du Schéma de Mutualisation.

Monsieur COTTEL rappelle également que ce dossier a été traité à la fin de la dernière Assemblée Générale.

Chaque commune est donc appelée à délibérer sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté par Madame la Préfète dans un délai de deux mois.

Chaque commune peut proposer un amendement ou non sur ce Schéma.

Monsieur COTTEL se déclare persuadé que les services de l'Etat respecteront le choix de la majorité.Le temps du débat est donc ouvert.

Monsieur COTTEL précise que les trois Communautés de Communes situées à l'ouest du Pays d'Artois ont émis un avis favorable quant à leur fusion, refusant ainsi le Grand Arrageois. On risque donc, dans cette hypothèse, de devenir la plus petite Communauté de Communes de l'Arrageois.

Monsieur COTTEL indique que dans ce cadre là, la Communauté d'Osartis-Marquion peut à nouveau entrer dans le jeu avec une réflexion qui pourrait envisager une fusion à l'Est du territoire entre les intercommunalités du Sud Artois et d'Osartis-Marquion.

Monsieur COTTEL indique que le nouveau Plan Départemental sera adopté définitivement pour la fin du mois de juin 2016, avec une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017.

Monsieur COTTEL redit la position qu'il a adoptée en tant que Député sur ce dossier en faisant référence à la notion du territoire que représente le Pays d'Artois et à la nécessité de trouver une solution qui réunisse l'ensemble des communes constituant le Pays d'Artois et qui travaille déjà sur nombre de dossiers communs.

Monsieur COTTEL tient à souligner les enjeux de la future Région avec des entités qui représenteront un nombre d'habitants parfois très conséquent. On peut citer la Métropole LILLE Europe avec une population d' 1 400 000 habitants et la fusion des territoires du Bassin Minier qui représentera près de 500 000 habitants agglomérés.

Monsieur COTTEL souhaite que la solution qui sera adoptée ne relève pas d'un passage en force et indique que c'est le citoyen qui doit guider la réflexion des élus.

Quels services souhaitons-nous mettre en œuvre sur nos territoires pour le citoyen et l'usager demain ?

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 22 heures 00.